

Question présentée par le député :

M. Mauro Poggia

Date de dépôt : 12 décembre 2012

Question écrite

Enseigner aux enfants et aux adolescents les risques liés à l'utilisation d'internet. Que fait l'Etat?

On se souvient encore des réticences que l'introduction de l'éducation sexuelle à l'école a générées. Pourtant, la démarche était indispensable et personne ne songerait aujourd'hui raisonnablement à en contester le principe.

Nos enfants, de plus en plus jeunes, ont aujourd'hui accès à internet et, à travers lui, aux réseaux sociaux, nouant des contacts potentiellement dangereux ou postant des images d'eux-mêmes dont personne ne maîtrise l'utilisation.

Certes, les parents ont une responsabilité de premier plan, par leurs conseils et par l'éducation dispensée, comme par l'introduction de filtres limitant l'accès à certains sites.

Néanmoins, l'Etat ne peut pas ignorer le phénomène ainsi que ses risques, et ne peut se décharger de sa tâche éducative sur des parents souvent mal formés et moins à l'aise que leurs propres enfants dans l'utilisation de ce nouvel outil.

Certaines associations, conscientes de cette grave lacune, ont vu le jour et ont développé une action professionnelle, internationalement reconnue. Elles sont donc à même d'offrir à l'Etat un support efficace et immédiat pour des cours de sensibilisation dans les écoles.

Les questions au Conseil d'Etat, et, singulièrement, au Département de l'instruction publique sont donc les suivantes :

- Des cours de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation d'internet sont-ils dispensés dans les écoles ?
- Dans l'affirmative, par qui, dans quels niveaux et à raison de combien d'heures par année scolaire ?

- Dans la négative, le Département de l'instruction publique est-il conscient du problème, des projets sont-ils à l'étude et une collaboration avec des structures privées existantes est-elle envisagée ?